

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	15
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	30
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 FÉVRIER

INFORMATIONS

Le Président de la République et M^{me} Carnot offriront, le jeudi 18 février, un dîner aux présidents et aux bureaux des deux Chambres. Le dîner sera suivi d'une soirée à laquelle sont invités MM. les membres du corps diplomatique, les sénateurs, les députés, les membres du Conseil d'Etat et de l'Institut, ainsi que les personnes occupant une situation officielle dans la magistrature, l'armée et les administrations et celles qui sont en relations personnelles avec le Président de la République et M^{me} Carnot.

De divers côtés, les socialistes révolutionnaires prennent dès maintenant leurs dispositions pour fêter à leur façon le 1^{er} mai.

Les réunions se multiplient dans différentes localités ouvrières, et dans toutes ces réunions on vote par acclamation générale « de se montrer le 1^{er} mai ».

Voilà, bien évidemment, ce que plusieurs préfets n'avaient pas prévu, en annonçant au ministre de l'intérieur qu'il n'y aurait pas de manifestation le 1^{er} mai.

Une confection de drapeaux rouges avec les insignes maçonniques et la date du 1^{er} mai 1892, en lettres noires et blanches, a été découverte hier dans le quartier de Belleville. Plusieurs femmes étaient occupées à la confection de ces drapeaux qui, paraît-il, devaient être envoyés en province.

Dernier écho du bal de l'Hôtel de Ville de Paris.

A l'arrivée du Président de la République dans les salons municipaux, on a fait faire la haie par les gardes du Bois de Boulogne en leur donnant la consigne de ne laisser passer personne.

La consigne a été si complètement exécutée par ces braves gens, que M^{me} Lozé, au bras d'un haut fonctionnaire, ayant voulu se joindre, comme elle en avait le devoir et le droit, au cortège officiel, un vieux garde la bouscula et la saisit. Il allait sans doute la conduire au poste, quand les conseillers municipaux, accourant à son secours, firent le coup de poing avec les gardes et, au milieu d'une formidable bagarre, dégagèrent la femme du préfet de police.

Mettre les menottes à un sénateur, coffrer un député, c'est déjà bien, mais arrêter M^{me} Lozé, c'est peut-être excessif.

UNE FÊTE MUNICIPALE

Jaloux de la Chambre qui veut célébrer avec éclat le centenaire de la proclamation de la République, le Conseil municipal veut, lui aussi, nous gratifier d'une petite fête cette année.

Mais la date du 22 septembre ne rappelant aucun massacre, ne pouvait être acceptée par les édiles intelligents qui décrètent quatre fois par an la démolition de la Chapelle Expiatoire,

épargnée par la Commune. Il leur faut une date sanglante et le citoyen Lucipia, au nom du comité vigilant du III^e arrondissement (celui du Temple), leur propose le 10 août.

La fête, si nous en croyons les auteurs de la proposition, sera symbolique. Un grand bal sera organisé dans le jardin des Tuileries, là même où les Suisses désarmés furent pourchassés et massacrés en 1792 par une foule en délire. Comme il sera difficile de prendre à nouveau les Tuileries, on installera sans doute sur l'emplacement du palais détruit de vastes buffets que citoyens et citoyennes pourront prendre d'assaut comme au bal de l'Hôtel de Ville.

On ne sait pas encore si M. Carnot sera invité.

L'AFFAIRE ROUSSE-LOZÉ

Le député escaladeur d'omnibus l'a emporté.

M. le préfet de police a dû céder devant l'intervention menaçante de M. Floquet.

L'officier de paix Busigny et le brigadier sont mis à pied pour un mois.

C'est avant-hier dans l'après-midi, en rade de Cherbourg, que le vice-amiral Gervais a rentré son pavillon de commandant en chef de la division cuirassée du Nord. Cette cérémonie, qui ne manque pas d'un certain caractère imposant, a été effectuée suivant les usages réglementaires : les hommes du *Marengo* étaient montés dans les vergues et les haubans ; le pavillon, avant d'être amené, a été salué de onze coups de canon.

Peu d'instants après, le contre-amiral Barrera prenait à son tour le commandement de la division cuirassée.

L'amiral Gervais est descendu à terre vers quatre heures ; il a quitté Cherbourg mardi soir pour Paris, où il est arrivé hier matin pour prendre ses nouvelles fonctions de chef d'état-major général au ministère de la marine.

En quittant Cherbourg avant-hier, l'amiral Gervais a adressé aux marins de la division du Nord un ordre du jour d'adieux dans lequel il fait des vœux pour que la division continue à mériter la confiance du gouvernement et de la République.

Lorsque l'amiral quitta la gare, la musique militaire et la musique municipale jouèrent l'hymne russe.

L'amiral, très touché de cette attention, avait les larmes aux yeux.

DISCOURS DE LA REINE D'ANGLETERRE

Dans le discours du trône, la Reine dit qu'elle a perdu dans le vice-roi d'Egypte un allié loyal. Elle a pleine confiance dans son successeur, qui suivra la même politique de sagesse.

LA REINE VICTORIA EN FRANCE

La reine d'Angleterre partira le 17 mars du château d'Osborne.

Elle arrivera à Hyères le 19 mars à une heure quarante du soir.

ANASTAY AUX ASSISES

La chambre des mises en accusation, présidée par M. Bloch, vient de rendre son arrêt renvoyant aux assises de la Seine le nommé Anastay, comme coupable d'assassinat et de vol.

Si l'inculpé ne se pourvoit pas en cassation contre cet arrêt, l'affaire pourra venir vers la fin de février.

En tout cas, ce sera M. l'avocat général Gruppi qui soutiendra l'accusation ; M. Henri Robert présentera la défense.

LA CRUE DU RHONE

Le Rhône a subi hier matin une forte crue. Depuis 1881 on n'a jamais vu le fleuve monter si haut.

On reçoit des nouvelles inquiétantes des pays riverains situés en aval de Vienne.

A Givors, l'eau a envahi les rues. Les plaines de Lisle, de Mabuis, de Condrieu et des Sablons sont submergées.

Tirages Financiers

Ville de Paris 1876

Il a été extrait de la roue 521 numéros dont les 43 premiers ont droit dans leur ordre de sortie aux lots ci-après :

Le numéro 149,799 gagne 100,000 fr.
Le numéro 69,228 gagne 40,000 fr.
Le numéro 52,910 gagne 5,000 fr.
Les numéros 243,006 — 63,009 — 403,799 — 156,292 — 73,032 — 165,298 — 197,035 — 90,549 — 1,492 — 78,316 gagnent chacun 4,000 fr.

Les 508 autres numéros sortis sont remboursables au pair.

ÉTRANGER

LA CATASTROPHE DE NEW-YORK

Voici des détails sur la terrible catastrophe survenue à l'hôtel Royal de New-York :

L'hôtel Royal, un vaste bâtiment à six étages, situé dans la 40^e rue au coin de la 6^e avenue, peut loger 200 personnes. Dimanche soir, toutes les chambres à l'exception de quatre étaient occupées.

Rien d'anormal n'avait été signalé quand les hôtes allèrent se coucher.

Vers trois heures du matin, le mécanicien chargé de faire fonctionner l'ascenseur central fut réveillé par le crépitement de bois qui brûlait et par l'odeur de la fumée, et constata que la cage de l'appareil était en feu.

Il donna immédiatement l'alarme, mais les flammes se propageaient avec une telle rapidité qu'il fut impossible de réveiller assez vite les voyageurs.

Malgré les efforts qui furent tentés pour donner l'alarme à ces derniers, ils ne furent réveillés que par le sifflet de la locomotive d'un train qui passait à côté de l'hôtel.

Lorsque les pompiers arrivèrent, un quart d'heure après avoir été prévenus, les flammes avaient une telle intensité qu'ils ne purent songer qu'à opérer le sauvetage des locataires et renoncer à faire jouer les pompes.

Toutes les issues étaient occupées par les flammes.

La plume se refuse à décrire les scènes terribles qui se produisirent alors.

Hommes, femmes, enfants, s'écrasant aux fenêtres, poussaient des cris déchirants, car les flammes montaient toujours.

A mesure qu'elles approchaient des corniches où les malheureux se tenaient cramponnés, ceux-ci sautaient dans la rue, venant s'écraser sur le pavé. Six personnes se tuèrent de cette manière, et les autres reçurent de telles blessures qu'on désespéra de les sauver.

La scène la plus épouvantable de l'incendie a été l'effondrement subit de l'intérieur du bâtiment, qui a eu lieu au moment où les habitants de l'hôtel étaient entièrement réveillés et essayaient de se sauver.

Un grand nombre d'entre eux sont tombés dans un tourbillon de flammes et ont disparu à jamais.

Lors de l'effondrement, qui est attribué au caractère défectueux de la construction de l'édifice, un voyageur, qui s'était déjà trouvé dans quatre incendies d'hôtel, a sauté par la fenêtre du second étage avec un parapluie ouvert, et ne s'est presque pas fait de mal.

Un autre s'appretait à tuer sa femme et à se brûler ensuite la cervelle, lorsqu'il découvrit dans sa chambre une corde au moyen de laquelle tous deux purent se sauver.

La plupart des personnes qui se trouvaient dans l'hôtel ont perdu leurs effets et se sont enfuies dans les rues en costume de nuit.

De nombreux actes de courage ont été signalés.

Le mécanicien qui avait découvert le feu et essayé de donner l'alarme aux voyageurs, trouva au second étage un enfant qu'il saisit dans ses bras et s'élança avec son fardeau pour gagner les échelles de sauvetage de l'arrière, mais les flammes lui barrèrent le chemin et il revint sur le devant ; comme il se disposait à se sauver par une fenêtre, son pied glissa et il vint avec l'enfant s'abîmer sur le pavé.

L'enfant est sain et sauf, mais son sauveur s'est si grièvement blessé qu'il est probable qu'il mourra à l'hôpital, où il a été aussitôt transporté.

Au moment où un pompier descendait une femme du troisième, il fut renversé de l'échelle par un homme qui venait de sauter du cinquième étage. Les deux hommes furent tués, mais par un hasard extraordinaire la femme en fut quitte pour de légères blessures.

Jusqu'ici quatre-vingt-une personnes seulement sur les cent soixante-quinze qui demeuraient à l'hôtel ont été sauvées.

NOUVELLES MILITAIRES

L'ARMÉE TERRITORIALE

Dans divers corps d'armée, des divergences d'interprétation se sont produites au sujet du décompte des services des militaires de tous grades de l'armée territoriale.

Le ministre de la guerre a décidé que les feuilles de notes ou les mémoires de propositions devront comprendre désormais le temps

écoulé jusqu'au 31 décembre de l'année courante, « depuis la première incorporation à un titre quelconque », de ces militaires dans l'armée.

Il est également prescrit d'ajouter au décompte ainsi établi l'indication des stages et périodes d'exercice.

LES SUPPLÉMENTS DES RETRAITES MILITAIRES

Voici comment sera réparti, en 1892, le crédit de 3,271,430 fr. que les Chambres ont accordé aux militaires retraités antérieurement à la loi de 1878 :

GRADÉS ET ASSIMILÉS	Hommes.	Veuves.
Général de division	»	400
Général de brigade	140	400
Colonel	120	80
Lieutenant-colonel	120	80
Commandant	400	60
Capitaine	80	50
Lieutenant	60	50
Sous-lieutenant	60	50
Adjudant	50	40
Sergent-major et maréchal des logis chef	45	30
Sergent et maréchal des logis	40	30
Caporal et brigadier	30	20
Soldat	30	20

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

CRUE DE LA LOIRE

La Sous-Préfecture nous a communiqué hier soir la dépêche suivante :

« On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 4^m 80 à Saumur et qu'il aura lieu le 13 février, vers 4 heures du matin.

» Une nouvelle crue de la Loire se produira deux jours plus tard. »

La Loire croît toujours et elle doit monter encore, ainsi que l'annonce la dépêche ci-dessus. L'eau commence à arriver dans les rues du Port-Cigogne, de la Marine et de la Visitation. Plusieurs autres ruelles de ce quartier sont envahies également.

Tours, 10 février, 2 h. 1/2 soir.

Une recrudescence de la crue se manifeste sur la Loire supérieure et sur l'Allier.

On annonce que le maximum de cette nouvelle crue sera de 3^m 28 à Orléans.

On présume que le maximum sera de 4^m 00 à Tours, et qu'il aura lieu le 13 février, vers 11 heures du soir.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

VI

« Fais donc attention, Monsieur Jacques ! Ah ! ça, voyous, que se passe-t-il ? Mais tu es distrait comme un gamin ou comme un amoureux ! »

À ce mot d'amoureux, Jacques sourit, — mais, là ! d'un bon sourire gai et franc.

« Distrait, peut-être bien ; amoureux, non, certes ! C'est bon pour vous autres, les jeunes, qui rêvez en tapotant vos casquettes... Tiens, toi, Jean, je parierais que tu l'es, amoureux ! Tu ne dis mot, on ne t'entend pas rire, tu vous as des façons de soupiner qui n'annoncent rien de bon. Autant se pendre tout de suite, mon vieux ! »

Celui à qui s'adresse la mercuriale, — chaque période scandée par deux bouffées de pipe, — Jean est un grand gaillard, à la figure presque imberbe, sauf deux légers soupçons de mous-

Hauteur de la Loire, à Saumur, aujourd'hui jeudi (midi) : 4^m 40.

LES TRAMWAYS

L'Administration a fait combler de macadam, au détour du pont Cessart, l'espace laissé libre entre les rails doubles, dans lequel les rousses des voitures s'engageaient pour n'en sortir que brisées.

C'est un léger palliatif, qu'on administre de temps à autre, en attendant la purgation radicale.

Conseil général

Le Conseil général de Maine-et-Loire s'est réuni, mardi, en session extraordinaire, à trois heures et demie. M. de Maillé occupait le fauteuil de la présidence. Une vingtaine de membres assistaient à la séance. Un certain nombre de conseillers, parmi lesquels MM. Benoist, de Blois, Ernest Oriolle, de Terves, s'étaient fait excuser pour des motifs divers.

M. de Maillé a, d'abord, donné communication au Conseil d'une lettre de M. de Terves, l'informant que le dossier du chemin de fer de Cholet à Saumur était parvenu, samedi soir, au ministre des travaux publics avec approbation de son collègue des finances, en sorte que le projet de loi portant déclaration d'utilité publique pourra être déposé sur le bureau de la Chambre dès la rentrée.

Le Conseil renvoie à la commission départementale, avec délégation, un certain nombre d'affaires, parmi lesquelles un rapport sur le compte administratif, les secours aux anciens instituteurs et veuves d'instituteurs et l'amélioration de la route départementale n° 14.

Après une délibération de courte durée, l'assemblée départementale s'est constituée en comité secret et a débattu pendant quatre heures les termes d'une convention à passer entre le département et la Compagnie d'Orléans pour le raccordement du chemin de fer de Noyant à Angers en gare Saint-Laud.

Le concessionnaire de la voie ferrée en construction, M. Faugère, l'ingénieur en chef M. Coindre, etc., assistaient à la discussion, qui s'est terminée à 8 heures du soir.

Hier, le Conseil a tenu séance publique à midi et demi.

Séance du 10 février

CHEMIN DE FER D'ANGERS A NOYANT. — Le concessionnaire accepte les propositions faites par le département. Il s'arrangera avec la Compagnie d'Orléans pour son passage dans la Cour Saint-Laud.

TRAMWAYS DE SAUMUR. — Sur une interpellation à propos des travaux inachevés des tramways de Saumur, qui sont cause de nombreux accidents, M. le Préfet répond qu'il hâtera la solution de la question.

AFFAIRE GALLOIS. — M. Gennevraye inter-

pelle M. le Préfet sur l'incident Gallois. Il demande d'abord si les enfants lésés seront remboursés, et qui les remboursera. Sera-ce l'Etat, sera-ce le département ? A la première question, M. le Préfet répond que les enfants ne perdront rien, et à la seconde, il prie le Conseil d'attendre à la session d'avril. Il sera en mesure à ce moment de répondre si ce sera l'Etat ou le département qui paiera les indemnités.

L'ACCIDENT DE M. L'INGÉNIEUR EN CHEF

Un accident qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences est arrivé pendant la séance du Conseil général, à l'honorable M. Coindre, le distingué ingénieur en chef du département.

En suivant un corridor mal éclairé, M. Coindre ne vit pas une porte vitrée qui barre malencontreusement le chemin, et y alla donner de la tête à travers les carreaux.

Heureusement, ses yeux furent préservés par son lorgnon et il ne se fit que des coupures au visage qui, espérons-le, n'auront pas de gravité.

Un des membres de l'assemblée départementale, M. le docteur Besnard, lui prodigua ses soins et on nous affirme que M. Coindre a pu, dès hier, reprendre part aux travaux du Conseil.

SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT

C'est bien ce que l'on peut dire à propos de *Miss Hélyett*. Cette opérette a été jouée à Angers samedi pour la treizième fois, et à Tours, avant-hier, elle en était à sa seizième représentation.

Pour Saumur, la troisième et dernière est annoncée pour lundi.

Cette représentation sera donnée au bénéfice de M^{lle} Sauvaget, une des plus charmantes parmi les nombreuses miss Hélyett que cette œuvre a engendrées.

C'est dire qu'il y aura foule lundi.

« NOS SOUS-OFFICIERS »

Une tournée artistique, sous la direction de M. Paul Mohr, va nous donner prochainement, pour la première fois, *Nos Sous-Officiers*, pièce en cinq actes et six tableaux, de MM. Paul Erasmé et de Ricaudy. Après le roman, intitulé : *Nos Sous-Offs*, nous montrant des sous-officiers trafiquant sans vergogne sur de naïves recrues et se faisant, pour ainsi dire, des souteneurs de filles, et cela sans respect pour leurs galons, il était bon que deux auteurs prennent hardiment la défense de la grande calomniée, de la grande muette dont toute la nation fait à présent partie. De cette grande et généreuse idée est sortie une pièce bien vivante, très animée, émouvante et concise au possible.

Nous nous ferons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs le jour de cette représentation pa-

triotique ; nous devons ajouter que M. le Gouverneur militaire de Paris a chaudement recommandé cette pièce par une lettre authentique adressée à M. P. Mohr, directeur de la tournée.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Séance du 10 février

LES AGRESSIONS NOCTURNES D'ANGERS

Cinq individus comparaissent devant la Cour d'assises sous l'inculpation de vols qualifiés et délits connexes de vols, coups et blessures.

Ce sont les nommés : Michel Colteux, né le 20 février 1872 à Nantes, ouvrier ajusteur, sans domicile fixe ; François-Pierre Legoff, né le 29 novembre 1873 à Angers, ouvrier cordonnier, sans domicile fixe ; Auguste Pineau, né le 27 janvier 1874 à Vezins, ouvrier armurier, demeurant rue du Petit-Prêtre, à Angers ; Georges-Henri-Ludovic Moreau, né le 3 décembre 1874 à Angers, ouvrier brodeur, demeurant impasse du Pigeon, à Angers ; Pierre-Jules Gouraud, né à Langeron le 17 février 1866, ouvrier sabotier, sans domicile fixe.

M. l'avocat général, dans son réquisitoire, demande, en raison des nombreuses attaques nocturnes commises à Angers depuis quelque temps, une peine sévère et s'oppose à l'application des circonstances atténuantes.

M^{es} Chesneau, Mabier, Morry, Guy et Goursot, dans leurs belles plaidoiries, essaient de rendre le jury indulgent envers leurs clients.

Le jury rapporte un verdict mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Michel Colteux, François, Le Goff et Auguste Pineau à 5 ans de prison ; Georges Moreau à 2 ans et Pierre Gouraud à 3 ans de la même peine.

L'EXPOSITION DE TOURS

La partie droite de la galerie principale est déjà échafaudée et l'on se rend, dès maintenant, un compte exact de la vaste étendue qu'occuperont les bâtiments.

Les galeries latérales, dit le *Républicain*, sont aussi en voie d'exécution et la carcasse se dressera probablement à la fin de la semaine.

Quant à la galerie des beaux-arts qui s'élèvera parallèlement à la caserne de cavalerie, nous ne la verrons pas sortir de terre avant une quinzaine de jours.

Du côté du boulevard Preuilly, de fortes charpentes de fer ont été placées ces jours-ci ; elles sont destinées à supporter l'énorme rocher qui doit décorer le jardin intérieur et au sommet duquel on installera une laiterie suisse.

Les deux blocs de pierre qui, en temps ordinaire, servent d'urinoirs, recevront de super-

taches, et aux yeux d'un bleu de faïence. L'air allemand, alsacien plutôt. Il est pourtant bien du Valois, pas trop causeur, et comme son père, le marchand de moutons, travailleur solide. Il a étudié un peu à l'école primaire, — assez mal. Seulement il connaît les étoiles comme un berger, il est rude à la marche, ne se trompe jamais en comptant sur ses doigts, et ne doit pas tromper les autres : ses yeux limpides parlent clair. Jean était tout petit quand, pour la première fois, Jacques s'en alla de Chérisy. Le musicien a dû le faire sauter sur ses genoux. Le musicien ne s'en souvient pas.

Mais Jean se le rappelle, lui. Il se le rappelle, et il le dit avec un air de tendresse, une lumière d'amitié sur son visage honnête et mâle. Energique, bien taillé, les épaules larges, les bras musculeux, tout son être fait contraste avec ses yeux d'un bleu particulier, des yeux doux, un peu vagues, peut-être naïfs simplement, des yeux vierges, qui vous regardent sans embarras, sans hardiesse, et où l'âme transparente se livre. Ce sont ces yeux qui ont frappé Jacques. Tout en plaçant un domino, — un superbe *double-six* qui fait pâlir ses partenaires, — Jacques a repris :

« Ah ! ça, vous autres, vous êtes donc tous amoureux comme Jean, que vous ne parlez pas ? Vous avez tous vingt ans, pas vrai ? ou vingt-deux, ou dix-neuf... Toi, Justin, tu n'en a pas dix-huit, je parie... Ah ! ça, mais riez donc ! »

« Et puis, — Jacques, qui se parle à lui-même, vient de poser au hasard, pour la plus grande joie de Pierre le forgeron, un domino maladroit, mais maladroit ! — et puis ça ne dure pas si longtemps, l'amour... Seulement c'est comme un os dans la soupe : on n'y touche qu'un quart de seconde, et on s'y casse les dents... »

Je ne sais si le fils du marchand de moutons est disposé à se casser les dents, mais le fait est qu'il ne les dessert pas beaucoup, ces dents-là. Depuis quelques minutes, huit ou neuf jeunes gens, tous jardiniers ou forestiers, sont là, penchés sur les épaules des quatre joueurs, à suivre la partie, les uns d'un air entendu, les autres avec indifférence. Jean n'a pas l'air entendu ; c'est ce qui lui a attiré cette philippique du Parisien.

« Partie gagnée ! »

André, le notaire, et Pierre, le forgeron, se sont levés.

« Eh ! madame Guibaut ! C'est ces messieurs qui paient ! »

Et, sur le seuil de la porte, avec un ton pénétré, une sonorité triomphale, presque d'une même voix, André et Pierre ont répété :

« Une superbe partie ! Une partie superbe ! »

Tandis que Madame Guibaut regagne sa cuisine en riant, qu'André et Pierre s'en sont allés, l'un vers sa forge où l'enclume bruyante l'appelle déjà, l'autre vers son étude, où il trouvera une toile d'araignée tendue à chaque angle du pupitre, notre ami Jacques a repris une huitième partie, — une partie avec Jules le forestier, — et les garçons quittent la place. Le petit Justin grommelle : l'apostrophe de tout à l'heure l'a un peu vexé. Aussi bien, ces montards d'aujourd'hui ont un amour-propre !

Est-ce l'amour-propre qui a fait partir Jean, le fils du marchand de moutons, le grand gaillard aux yeux de petite fille ? Il paraîtrait que non ; à peine le seuil franchi, Jean s'est arrêté ; du dehors, par la fenêtre où sont les capucines, il regarde à plusieurs reprises : Jacques ne se lève pas, Jacques abat les dominos. La partie doit même aller mal pour Jacques, car, tout en cachant son jeu, en mâchonnant un cigare éteint, le forestier rit déjà dans sa barbe

bas statues allégoriques dues au talent d'un de nos meilleurs artistes tourangeaux.

Nous apprenons, d'autre part, que l'installation de nombreuses attractions est projeté dans l'intérieur de l'Exposition.

Le comité d'organisation des fêtes s'est déjà occupé des projets suivants :

Se basant sur le succès obtenu il y a deux ans, par les montagnes russes, installées sur le quai Foire-le-Roi, il est question d'en monter de semblables sur une plus vaste échelle.

On parle aussi d'un éléphant de quatorze mètres de hauteur dans les pattes duquel seront disposés des escaliers donnant accès à une plate-forme d'où l'on apercevra l'Exposition à vol d'oiseau.

Un projet qui a séduit les organisateurs est celui d'un manège de chevaux de grande nature, articulés et mus par l'électricité.

Il est à peu près certain qu'un chemin de fer Decaerville dont la gare sera édifiée du côté de la Loire, au milieu de la galerie des machines, circulera à tous moments autour de l'Exposition. (Messager.)

CONCOURS RÉGIONAL ET EXPOSITION NATIONALE A TOURS

Une Exposition nationale, artistique, industrielle, commerciale, agricole, viticole et horticole, aura lieu à Tours, du 15 mai 1892 au 31 août suivant, sauf prorogation, si l'administration le juge utile.

Pour tous renseignements, formules et demandes, etc., s'adresser à la mairie de Tours.

Les demandes d'admission doivent parvenir au maire de Tours, savoir :

Pour l'art moderne, avant le 1^{er} mars 1892.
Pour l'art rétrospectif, avant le 1^{er} avril 1892.

Pour l'industrie, le commerce et l'agriculture, avant le 1^{er} mars 1892.

LA FOIRE D'ANGERS

La foire de mardi a été bonne dans son ensemble.

Le champ de foire des bêtes à cornes était bien garni. Les bœufs d'herbage et de travail se sont mieux vendus qu'aux dernières foires. Les vaches à lait ou pleines ont continué à se vendre à des prix très rémunérateurs. Les prix des veaux avaient encore une tendance à la hausse. Depuis plusieurs mois, nous n'avions pas vu pareille affluente sur ce champ de foire. La présence de nombreux marchands étrangers n'a pu contribuer à accélérer la marche des transactions, ainsi qu'à faire augmenter les prix sur les différentes catégories de bestiaux.

Le marché des porcs, lui aussi, était abondamment fourni. Là, également, la vente a bien marché. Porcs gras et de lait se sont vendus à des prix très rémunérateurs.

Sur le marché des chevaux, il nous a sem-

blé que l'animation était un peu plus grande qu'aux dernières foires.

Rien de bien intéressant à dire sur les autres marchés, sinon qu'ils étaient largement approvisionnés et que les transactions y ont été rapidement menées.

UN DÉRAILEMENT

Dimanche dernier, le train 713 qui part de Poitiers à 5 heures 40 minutes du soir, arrivait à la gare de la Mothe-Saint-Héraye, lorsque, par suite d'un faux aiguillage, la locomotive, le tender et deux wagons sortirent des rails. Par suite de la violence du choc, la locomotive se dressa debout.

Aussitôt, des dépêches furent lancées à Niort, Poitiers et Saint-Maixent, d'où l'on envoya des équipes d'ouvriers et des trains de secours.

Les voyageurs venant de Poitiers durent attendre en gare de la Mothe et n'arrivèrent à Niort qu'à une heure fort avancée dans la soirée.

D'un autre côté, la voie étant toujours obstruée, le train qui part de Niort vers 8 heures et demie, au lieu d'arriver en gare de Poitiers à 10 heures 35, n'y est parvenu qu'à 2 heures du matin.

Tout se borne à des dégâts matériels assez considérables.

CHATELLERAULT. — Mardi soir, à quatre heures, un bœuf furieux a parcouru les quais en renversant les personnes qui voulaient l'arrêter. M. Pascualt, âgé de quatre-vingt-deux ans, était sur le quai Napoléon 1^{er}, lorsque le bœuf l'a frappé en pleine poitrine. La vie du vieillard est en danger. Il a été transporté chez lui, rue des Buttes.

M. Dorin a reçu un coup de tête en pleine poitrine.

L'animal a été arrêté au château de Laborde, à trois kilomètres de la ville.

LA PREMIÈRE COMMUNION D'UN CONDAMNÉ

David, ce jeune vagabond de 20 ans, condamné à mort par la Cour d'assises de Nantes, pour avoir assassiné une vieille femme, avait été élevé en dehors de tout principe religieux par une mère qui se glorifie d'avoir un fils assassin. Elle purge en ce moment une condamnation pour ivresse. David avait d'abord refusé de voir le prêtre. Il avait même menacé du lui « faire son affaire », s'il venait le consoler dans la prison. Mais la grâce a transformé ce cœur rebelle.

Le malheureux, qui n'avait jusqu'à ce moment jamais entendu parler de Dieu, a docilement écouté les aumôniers des prisons de Nantes et de Saint-Nazaire, et leur a avoué que s'il avait connu plus tôt le catholicisme, il n'aurait jamais commis le crime. Il a fait vendredi

VII

Eh bien ! oui, maman Heurlin : Jacques reste.

De grands observateurs nous ont dit que les jours ne se ressemblaient pas : ils ont menti, les grands observateurs, et, pour Jacques du moins, — pour Jacques à Chérisy, — tous les jours coulent pareillement, en frères jumeaux, avec un air de famille qui fait leur charme. Le lundi ressemble au dimanche, qui, lui-même, fut le samedi prolongé. Jour après jour, — et voilà deux semaines que ça dure ! — notre névrosé se calme avec délices, notre bohème se laisse bercer par la tranquillité, la cadence intime, le rythme adorable des habitudes. Les parties de dominos l'ennuyaient d'abord, le reposèrent ensuite ; je crois bien qu'elles l'amusaient maintenant. Chaque voix d'enfant lui est maintenant familière. Le sommeil lassé des campagnards, le sommeil sans rêves est devenu doux à Jacques ; dans ce grand lit, dans ce silence, le réveil est devenu délicieux. Il ne donnerait pas son café au lait pour une province, et l'esthétique changeant avec le milieu, les portraits de Napoléon et de M. Thiers ne l'épouvantent plus. Cela le divertit, de voir chaque jour, aux mêmes heures, rouler la patate,

sa première communion, d'une façon édifiante.

Son pourvoi en Cassation a été rejeté. Le condamné, qui a signé un recours en grâce, attend avec résignation.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 9 février. — Théophile Milteau, domestique, a épousé Arsène Lair, chapeletier, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 10 février. — Jean Girault, 6 ans, rue de Fenet; — Jeanne Giraud, 8 mois, rue Saint-Nicolas.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 15 Février 1892

3^e et dernière représentation irrévocable

Au bénéfice de M^{lle} SAUVAGET, 1^{re} chanteuse d'opérette.

MISS HÉLYETT

Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime BOUCHERON, musique d'AUDRAN.

Au 2^e acte, *Le Parc et le Casino*, décor nouveau peint par M. Allain.

BULLETTIN FINANCIER

Paris, le 10 février 1892.

Après la hausse très accentuée d'hier il se produit un léger mouvement de baisse par suite de réalisations. Malgré la faiblesse de certains fonds étrangers la réaction est à peine sensible. Le 3 0/0 ancien a reculé seulement à 95.75, le nouveau à 94.75 et le 4 1/2 reste à 105.07.

La Rente Italienne cote 90.60 ; l'Extérieure 63 1/4 et le 3 0/0 Portugais 27 1/2. On semble craindre une réduction sur le coupon plus forte qu'on ne l'avait prévue. Les Fonds Russes sont plus faibles, le Nouveau à 76 1/2 et l'Orient à 64 3/4.

Les sociétés conservent à peu près leurs cours de la veille. Le Crédit Foncier est à 4,217. La Banque de Paris à 637, le Crédit Lyonnais à 797 et la Société Générale se maintient très ferme à 475.

On continue à s'occuper en banque de l'obligation Jaffa à Jérusalem émise par la société Le Crédit. L'épargne recherche un titre qui rapporte plus de 5 0/0 et qui vaut celui de Beyrouth à Damas émis sous le patronage de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

L'action des Voies ferrées économiques cote 535 fr.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — On a parlé à tort de la constitution d'un syndicat pour provoquer la hausse du Suez. Si ce titre a monté, depuis quatre jours, dans des proportions aussi considérables, c'est que le conseil d'administration vient de fixer à 102 fr. le dividende pour 1891. Les recettes de 1891 sont supérieures de 45,627,000 fr. à celles de 1890. Les recettes de janvier 1892 ont dépassé de 1,009,000 fr. celles de janvier 1891. On prévoit donc

le docteur partir en tournée, les vieilles femmes entrer à l'église. Non seulement il a réappris des chansons patoises, des rondes, des complaintes, mais encore il s'est initié à toutes les histoires du pays, crimes ou gaudrioles, — si bien qu'hier, jour de marché, comme il évoluait de groupe en groupe, soupesait les volailles, bavardait avec les commères, vous l'eussiez pris pour un paysan vrai, un des notables de Chérisy. Il a bon pied, bon œil, et, dans la forêt, il aide Jules ; une ou deux fois, il a essayé de grimper aux arbres ; il ne craint presque plus les rhumes, et vous reçoit les ondes gaillardement, il n'a pu encore se décider aux sabots, mais les sabots viendront comme le reste. La mine s'est faite meilleure, les pâleurs ont disparu, des bouffées de sang frais montent aux joues, et maman Heurlin n'a plus autant de cauchemars.

(A suivre.)

On sait que le général Reste (Jean) est commandant en chef du Tonkin. Il envoyait dernièrement à M. de Lanessan un télégramme ainsi conçu :

« De Than-Yuen.
» J'y suis.

» J. RESTE. »

pour l'exercice de 1892 que le dividende s'éleva à 122 francs.

PILULES GICQUEL, la Botte 1^{fr} 50

MARCHÉS

SABLÉ, 1^{er} février

Froment nouveau (l'hect.), 19 50. — Orge 9 75. — Avoine hiver, 9 fr. — Bourre, le 1/2 kil., 4 20. — Poules, la couple, 6 50. — Poulets, 3 50 à 4 fr. — Canards, 4 fr. — Oies grasses, le kil., 4 20 à 4 30. — Œufs (la douzaine), » 80 à » 90. — Pommes de terre (l'hect.), 4 25 à 4 50.

CONSEILS ET RECETTES

Les maux de tête cèdent presque toujours à l'application simultanée de l'eau chaude aux pieds et derrière le cou. Un essuie-mains plié, trempé dans l'eau chaude, tordu rapidement et appliqué sur l'estomac, agit comme par magie en cas de coliques. Il n'y a rien de plus efficace pour couper court aux congestions des poumons, pour arrêter le mal de gorge ou guérir le rhumatisme que l'application prompte et complète de l'eau chaude.

Une serviette pliée en plusieurs doubles, trempée dans l'eau chaude, vivement tordue et appliquée sur le point de la tête qui fait souffrir ou sur le siège de la névralgie, amènera, la plupart du temps, un soulagement réel. Une bande de flanelle ou une serviette pliée en long, trempée dans l'eau chaude, tordue et appliquée ensuite sur le cou d'un enfant qui a le croup, apporte quelquefois en 10 minutes un grand soulagement. De l'eau chaude prise à volonté une demi-heure avant de se mettre au lit est très efficace en cas de constipation, parce qu'elle produit un effet adoucissant sur l'estomac et les intestins. Ce traitement, continué pendant quelques mois, de concert avec une grande vigilance dans le choix des aliments, viendra à bout de bien des cas de dyspepsie.

COLLE DE MÉNAGE

Vous raccommodez faïences, cristaux et autres objets avec la colle suivante : Faites dissoudre de la colle de poisson dans un peu d'esprit de vin et ajoutez, en proportion d'un tiers du poids de la colle, de la gomme ammoniacale.

Faites chauffer le tout au bain-marie. On reconnaît que la matière est suffisamment épaisse lorsque en faisant tomber une goutte sur le bord d'une assiette, elle devient solide en refroidissant.

Pour l'employer, il faut préalablement tremper les morceaux cassés dans l'eau bien chaude, on enduit ensuite les cassures avec la colle et on les rapproche en les tenant bien serrées et, sans les abandonner, on les plonge dans un bain d'eau froide, où la colle se durcit presque aussitôt.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

TRÈS BEL ASSORTIMENT DE DRAPERIES NOIRES POUR VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE

HABITS sur MESURE à 45 FR. Doublé Soie

LIVRAISON RAPIDE

Études de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite Douve, n° 7, Et de M^e RICOU, notaire à Coron.

VENTE

Aux enchères publiques PAR LICITATION Entre majeurs et mineurs Et par suite de baisse de mise à prix CONSISTANT EN:

Un Jardin et un Pré

Situés commune de la Salle-de-Vihiers.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 28 FÉVRIER 1892, en la salle de la mairie de la Salle-de-Vihiers, à une heure du soir, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-douze; Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

- 1^o M. Jean Bourasseau, marchand de porcs, demeurant commune de la Salle-de-Vihiers;
- 2^o Madame Adèle Bourasseau, épouse autorisée de M. Pierre Houet, propriétaire, demeurant au Fresne, commune du Voide;
- 3^o M. Pierre Bourasseau, marchand de porcs, demeurant à Melay;
- Ayant, les sus-nommés, M^e Louis ALBERT pour avoué;
- En présence de: 1^o Madame Marie-Victoire Gourdon, veuve du sieur Jacques Bourasseau, propriétaire, demeurant à la Jumelière; 2^o Madame Marie Bourasseau, épouse du sieur Louis Briant, maçon, et ce dernier pour l'autorisation de son épouse, avec laquelle il demeure rue du Martroi, n° 8, à Nantes;
- 3^o M. Victor Bourasseau, célibataire, majeur, manoeuvre, demeurant à Nantes;
- Ayant les sus-nommés M^e DE NEUVILLE pour avoué;
- En présence encore de M. Louis Gourdon, domestique, demeurant à la Jumelière, pris au nom et comme tuteur ad hoc de Jeanne Bourasseau, André Bourasseau et Emile Bourasseau, enfants mineurs issus du mariage du sieur Jacques Bourasseau, décédé, et de dame Marie-Victoire Gourdon, son épouse, sus-nommée;
- En présence encore ou lui dûment appelé de M. Henri Manceau, métayer, demeurant au Tour, commune de Chanteloup, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs sus-nommés;

Il sera procédé à la vente aux enchères

publiques, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de la Salle-de-Vihiers

PREMIER LOT

Un morceau de jardin, situé au bourg de la commune de la Salle-de-Vihiers, d'une superficie de deux ares soixante centiares, porté sous le numéro 35 du plan cadastral de ladite commune, section B, polygone 2, joignant au nord et au couchant des chemins.

Mise à prix..... 400 fr.

DEUXIÈME LOT

Une pièce de terre en nature de pré, nommée le pré des Pierres ou du Pressoir, contenant environ soixante-quatre ares trente centiares, inscrite sous le numéro 15 et sous partie du numéro 18 du plan cadastral de ladite commune, section B, polygone 2, joignant au midi Madame Houet et au levant le chemin des Naudières.

Mise à prix..... 1,300 fr.

Total des mises à prix : 1,700 francs.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

- Soit à M^e Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente;
- Soit à M^e DE NEUVILLE et LE RAY, avoués co-licitants;
- Soit à M^e RICOU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-douze, 1^o e^e. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Écurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR, pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

A VENDRE
Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n° 4,

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER
MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND, 64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace (83)

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agrafes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur. S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Capisseries Artistiques
BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Choucroute.....1/2 kil. 0.90
Camembert (double-crème)...	0.60	Saucisses fumées..... 2 pour 0.25
Ferté.....	0.65	Poitrine fumée.....1/2 kil. 1.50
Petit Brie.....	0.45	Jambon désossé..... — 1.80
Gruyère extra.....1/2 kil. 0.90		Saucisson de Lyon..... — 3.50
— Emmenthal..... — 1.20		
Hollande..... — 1.20		Pâtés de Foies gras truffés
Roquefort..... — 1.60		de Strasbourg et de Ruffec
Port Salut..... — 1.50		1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.
Brie (véritable)..... — 1.40		Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,
Muns er..... la boîte 2.50		Grives, Perdreaux, Lièvres.

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 72	ACTIONS		Nord	1755 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	393 —
3 0/0 1891	94 80	Banque de France	445 00	Orléans	1520 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	482 —
3 0/0 amortissable	96 90	Banque d'Escompte	214 —	Ouest	1057 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	483 —
4 1/2 1883	104 92	Comptoir national d'Escompte	500 —	Compagnie parisienne du Gaz	1440 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	480 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1220 —	Transatlantique	545 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	419 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	543 —	Crédit Industriel et Commercial	555 —	Canal de Panama	20 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	480 —
— 1865 4 0/0	528 —	Crédit Lyonnais	797 50	Suez	2700 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	417 —	Crédit Mobilier	147 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	649 75
— 1871 3 0/0	410 —	Dépôts et Comptes courants	—	Autriche 4 0/0 or	90 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	632 —
— 1875 4 0/0	531 25	Société Générale	473 75	Extérieur 4 0/0	63 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	—
— 1876 4 0/0	531 50	Est	565 —	Hongrie 4 0/0 or	92 40	Nord 3 0/0 r. à 500	447 —
— 1886 3 0/0	411 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1480 —	Italie 5 0/0	90 50	Orléans 3 0/0 r. à 500	—
Bons de liquidation	—	Midi	1250 —	Portugal 4 1/2 1888	210 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	446 25
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	—
						— 1889 4 0/0	94 75
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	93 85
						— 2 ^e	—
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	412 50

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,